

PRESIDENCE DE LA
REPUBLIQUE



PREMIER MINISTRE

REPUBLIQUE DU NIGER
FRATERNITE-TRAVAIL-PROGRES

**SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT**

COMMUNIQUE N° 11 /CM/2014

COMMUNIQUE DU CONSEIL DES MINISTRES DU JEUDI 10 AVRIL 2014

Le Conseil des Ministres s'est réuni ce jour jeudi 10 avril 2014, dans la salle habituelle des délibérations, sous la présidence de Son Excellence, Monsieur **ISSOUFOU MAHAMADOU**, Président de la République, Président du Conseil des Ministres.

Après examen des points inscrits à son ordre du jour, le Conseil a pris les décisions suivantes :

I. AU TITRE DU MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION.

Le Conseil des Ministres a examiné et adopté les projets de textes ci-après :

- 1.1. Projet de loi portant création d'un établissement public à caractère scientifique, culturel et technique dénommé «Université d'Agadez » (UAZ).**
- 1.2. Projet de loi portant création d'un établissement public à caractère scientifique, culturel et technique dénommé « Université de Dosso» (UDO).**
- 1.3. Projet de loi portant création d'un établissement public à caractère scientifique, culturel et technique dénommé «Université de Diffa » (UDA).**
- 1.4. Projet de loi portant création d'un établissement public à caractère scientifique, culturel et technique dénommé «Université de Tillabéri » (UTI).**

Pour la période 2002-2015, le Niger, par le biais du plan de Développement Economique et Social (PDES), a renoué avec l'exercice de planification économique. Fondé sur les ambitions du Programme de renaissance du Niger, le PDES dégage, dans ses domaines prioritaires, entre autres, le développement du capital humain.

Or, selon le dernier annuaire statistique, la couverture globale de l'enseignement supérieur au Niger, soit 104 étudiants pour 100.000 habitants en 2008, est l'une des plus faibles parmi les pays à revenu intermédiaire d'Afrique subsaharienne, la moyenne régionale étant estimée à 530.

L'université Abdou Moumouni et les trois autres universités de Tahoua, Zinder et Maradi, connaissent déjà une saturation, en témoignent les remous créés par le manque de places pour certains étudiants bacheliers pour s'y inscrire.

Dans cette optique, la création des Universités publiques s'avère nécessaire pour éviter ce type de désagrément pour les rentrées académiques prochaines.

C'est ainsi qu'une Université publique est créée dans le chef lieu des quatre régions, à savoir : Agadez, Dosso, Diffa et Tillabéry. Avec la création de ces institutions, la concrétisation de la vision « 50.000 étudiants au Niger en 2015 », conformément à l'orientation stratégique globale du programme sectoriel de l'éducation et de la formation (PSEF), sera incontestablement réalisée.

Les objectifs visés à travers la création de ces entités sont le décongestionnement des Universités existantes qui ne peuvent plus accueillir la totalité de nouveaux bacheliers et l'amélioration de la qualité des enseignements.

Ces Universités seront spécialisées en fonction des potentialités de chaque région, ainsi :

- 1) la région d'Agadez, haut lieu des ressources minières verra son université spécialisée dans cette filière avec un Institut Supérieur en Energie Fossile et Energie Renouvelable (ISEFER) ;
- 2) la région de Diffa, qui fait face à des défis environnementaux (Ensablement des infrastructures, désertification, assèchement du lac Tchad) accueillera le démarrage d'un « Institut Supérieur en Environnement et Ecologie »(IS2E) ;
- 3) la région de Dosso, carrefour international doté de potentialités diverses (Chemin de Fer, Fibre Optique, Port Sec), verra son université ouvrir ses portes avec un « TECHNODEN » ou pôle de technologie pour le développement de l'Economie Numérique ;
- 4) la région de Tillabéri, quant à elle, accompagnera le barrage de Kandadji avec un « Institut Supérieur d'Agronomie Alimentaire et Nutrition» (ISAAN).

Ces (4) projets de lois seront transmis à l'Assemblée Nationale pour adoption.

II. AU TITRE DU MINISTERE DES MINES ET DU DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL.

Le Conseil des Ministres a examiné et adopté les projets de textes ci-après :

2.1. Projet de décret accordant le bénéfice des avantages du régime C du Code des Investissements à la « Société Nigérienne d'Electricité « NIGELEC SAEM », pour la Production, l'achat, l'importation, le transport et la distribution d'énergie électrique ».

Le présent projet de décret a pour objet d'accorder le bénéfice des avantages du régime C du code des investissements à la « société Nigérienne d'Electricité « NIGELEC » ».

La société NIGELEC est une société anonyme d'économie mixte au capital social de 3.356.500.000 de francs CFA dont le siège social est à Niamey.

Elle a introduit une demande d'agrément au code des investissements, notamment en vue de l'extension, du renouvellement et/ou du renforcement du réseau de transport et de distribution de l'énergie électrique.

La société « NIGELEC » s'engage à réaliser un investissement total de 243.105.000.000 FCFA, à créer mille quatre vingt (1080) nouveaux emplois permanents et à améliorer la qualité de fourniture de l'énergie électrique.

2.2. Projet de décret déclarant d'utilité publique la construction et l'exploitation de la cimenterie de Keïta couvrant les terrains de Garadaoua, Galé, Garin Moussa, Kirari-Gada et Keïta.

Dans le cadre de la construction de la cimenterie de Keïta par la société Borkir International COLTD, du groupe DAN GOTE, il est envisagé l'expropriation pour cause d'utilité publique et l'occupation temporaire des terrains nécessaires, sis dans le département de Keïta, Région de Tahoua. C'est dans cette optique que le Ministère des Mines et du Développement International a, en collaboration avec la société, identifié des terrains à Garadaoua, Galé, Garin Moussa, Kirari (Gada) et Keïta comme sites d'implantation de la cimenterie avec toutes ses annexes.

Les terrains proposés à l'expropriation vont servir de sites destinés à l'implantation de l'usine, des installations annexes (bureaux et différents ateliers), l'extraction et la transformation des substances minérales classées en régime de carrière (calcaire, gypse, sable...) et la zone d'emprise du transport.

Le présent projet de décret vise à déclarer d'utilité publique la construction et l'exploitation de la cimenterie de Keïta.

III. AU TITRE DU MINISTERE DE L'EQUIPEMENT.

Le Conseil des Ministres a examiné et adopté le **Projet de décret déclarant d'utilité publique la boucle ferroviaire Cotonou-Niamey-Ouagadougou-Abidjan : section du Niger (frontière du Bénin-Gaya-Dosso-Niamey-Téra-frontière du Burkina Faso et ses ouvrages connexes (Gares et Haltes).**

Dans le cadre de la mise en œuvre du Programme de Développement Economique et Social (PDES), il est prévu les travaux de construction de la Boucle ferroviaire Cotonou-Niamey-Ouagadougou-Abidjan : Section du Niger (Frontière du Benin-Gaya-Dosso-Niamey-Téra-Frontière du Burkina) et ses ouvrages connexes (Gares et haltes) :

1. Frontière du Benin – Gaya – Dosso – Niamey : 300 Km.
2. Niamey – Téra – frontière du Burkina Faso : 205 Km.

La réalisation de cet ouvrage qui facilitera les échanges entre les Etats concernés, entrainera des démolitions d'immeubles bâtis dans les traversées de certaines agglomérations en vue de dégager l'emprise de la voie ferrée et de respecter les normes de construction.

De même, des sites d'extraction des matériaux de terrassement tels que la latérite, seront identifiés et expropriés dans le cadre dudit projet.

Le présent projet de décret a pour objet de déclarer d'utilité publique la Boucle ferroviaire Cotonou – Niamey – Ouagadougou – Abidjan : Section du Niger.

IV. MESURES NOMINATIVES.

Le Conseil des Ministres a examiné et adopté les mesures individuelles suivantes :

AU TITRE DU CABINET DU PREMIER MINISTRE.

- Madame **NOMA HABSATOU INOUSSA**, est nommée membre du Conseil national de régulation des marchés publics, représentant de la Société civile.

AU TITRE DU MINISTERE DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE.

- Madame **YAGANAMI FANTA KAZELMA KIARI**, inspectrice du travail, Mle 79431/A, est nommée directrice de la promotion de l'auto emploi au Ministère de l'Emploi, du Travail et de la Sécurité Sociale.
- Monsieur **SANI ABDOULAYE**, directeur administratif, de classe exceptionnelle, Mle 40074/P, est nommé inspecteur des services au Ministère de l'Emploi, du Travail et de la Sécurité Sociale.

AU TITRE DU MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION.

- Pr **ADAM TOUDOU**, enseignant-chercheur, est nommé doyen de la faculté d'agronomie de l'Université Abdou Moumouni de Niamey.
- Dr **HAMANI MARCHATOU**, enseignant-chercheur, est nommé vice-doyen de la faculté d'agronomie de l'Université Abdou Moumouni de Niamey.
- Monsieur **ABDOULAYE MAHAMANE LAOUALY**, enseignant-chercheur, est nommé recteur de l'Université de Zinder.
- Monsieur **SIDIEN MOUTARI**, enseignant-chercheur, est nommé vice-recteur de l'Université de Zinder.
- Monsieur **ADDO MAHAMANE**, enseignant-chercheur, est nommé recteur de l'Université de Tahoua.
- Monsieur **TANKO MOUMOUNI MAHAMADOU**, professeur d'enseignement secondaire, Mle 89091/N, est nommé directeur des statistiques et de l'informatique au Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.
- Madame **AMINA BALLA KALTO LOUTOU**, enseignant-chercheur, est nommée directrice de la législation au Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.
- Monsieur **AMANI NOMA**, professeur d'enseignement secondaire, est nommé inspecteur des services au Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

- Monsieur **ILLIA AMADOU**, Mle 51649/R, est nommé inspecteur des services au Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.
- Monsieur **IDRISSA OUMAROU**, professeur d'enseignement secondaire, Mle 55535/P, est nommé conseiller technique du Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.
- Madame **MAIMOUNA KAZA**, professeur d'enseignement secondaire, Mle 53532/U, est nommée conseillère technique du Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.
- Monsieur **BOUBACAR ISSIFI**, enseignant-chercheur, est nommé conseiller technique du Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

AU TITRE DU MINISTERE DE L'EQUIPEMENT.

- Monsieur **SEYDOU MAÏGA BEIDARI**, ingénieur général des travaux publics, de classe exceptionnelle, 3^{ème} échelon, Mle 54164, est nommé inspecteur des services au Ministère de l'Equipelement.
- Monsieur **HASSOUMI KADRI**, ingénieur en chef des travaux publics, 2^{ème} échelon, Mle 53935, est nommé inspecteur des services au Ministère de l'Equipelement.
- Monsieur **GARBA AMADOU**, ingénieur général des travaux publics, 3^{ème} échelon, Mle 48968, est nommé inspecteur des services au Ministère de l'Equipelement.
- Madame **ABANI ZEINABA AMADOU**, ingénieur géomètre général, de classe exceptionnelle, 1^{er} échelon, Mle 57772, est nommée conseillère technique du Ministre de l'Equipelement.
- Monsieur **AMADOU DIORI**, ingénieur général des travaux publics, de classe exceptionnelle, 2^{ème} échelon, Mle 41032, est nommé conseiller technique du Ministre de l'Equipelement.
- Monsieur **ABDOU GADO**, ingénieur général, Mle 34218, est nommé conseiller technique du Ministre de l'Equipelement.

- Monsieur **AMADOU ALI YERO**, ingénieur principal, Mle 82769, est nommé directeur des travaux d'entretien routier à la Direction Générale de l'Entretien Routier au Ministère de l'Equipeement, en remplacement de Monsieur Doudou Seydou appelé à d'autres fonctions.
- Monsieur **DAOUDA SEYNI DIAKITE**, ingénieur en chef, Mle 61115, est nommé directeur des infrastructures ferroviaires et fluviales à la Direction Générale des Grands Travaux au Ministère de l'Equipeement.
- Monsieur **SOLI HOUSSEINI**, ingénieur en chef, Mle 72247, est nommé directeur des études techniques à la Direction Générale des Grands Travaux au Ministère de l'Equipeement.
- Monsieur **MAMANE SANDA IBRAHIM**, ingénieur en chef, Mle 55966, est nommé directeur de gestion des réseaux à la Direction Générale de l'Entretien Routier au Ministère de l'Equipeement.

AU TITRE DU MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE, DE L'ALPHABETISATION, DE LA PROMOTION DES LANGUES NATIONALES ET DE L'EDUCATION CIVIQUE.

- Monsieur **MOUSSA SIDO**, professeur d'enseignement secondaire, Mle 43902/M, est nommé secrétaire général adjoint du Ministère de l'Enseignement Primaire, de l'Alphabétisation, de la Promotion des Langues Nationales et de l'Education Civique.
- Monsieur **ARI ABBAMI**, professeur d'enseignement secondaire à la retraite, est nommé conseiller technique de la Ministre de l'Enseignement Primaire, de l'Alphabétisation, de la Promotion des Langues Nationales et de l'Education Civique.

AU TITRE DU MINISTERE DE LA CULTURE, DES ARTS ET DES LOISIRS.

- Monsieur **KARIDIO NOUHO**, administrateur culturel, Mle 50191/M, est nommé directeur des arts au Ministère de la Culture, des Arts et des Loisirs.
- Monsieur **ABDOU MOUSTAPHA**, diplômé de l'ENAM, Mle 62027/J, est nommé directeur des ressources humaines au Ministère de la Culture, des Arts et des Loisirs.

- Madame **BALKI DJIBO**, inspectrice centrale du trésor, Mle 85243/D, est nommée directrice des ressources financières et du matériel au Ministère de la Culture, des Arts et des Loisirs.

V. COMMUNICATION.

Le Conseil des Ministres a entendu une communication de **Madame la Ministre du Tourisme et de l'Artisanat** relative à l'organisation de la 7^{ème} Conférence des Ministres en charge de l'Artisanat des pays membres du Comité de Coordination pour le Développement et la Promotion de l'Artisanat Africain (CODEPA).

La Ministre a informé le Conseil que cette rencontre se tiendra le jeudi 05 juin 2014 au Palais des Congrès de Niamey. La cérémonie officielle d'ouverture des travaux est placée sous la présidence de son Excellence Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement.

L'ordre du jour étant épuisé, Son Excellence, Monsieur le Président de la République a levé la séance.

Fait à Niamey, le 10 avril 2014

Le Secrétaire Général
Adjoint du Gouvernement

YAHAYA CHAIBOU